

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 Décembre 2021

L'an deux mil vingt et un et le 13 décembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de Bruère-Allichamps, régulièrement convoqué le 7 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de mairie, tout en respectant les distances demandées dans le cadre du coronavirus, sous la présidence de Roger DAGHER, maire et sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L-2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Mesdames, Maryse LALLIER, Patricia MANTELET, Martine DUPUIS, Véronique BALLERAT, Maëlle LE MOIGN,

Messieurs Roger DAGHER, Roger PORTMANN, Jean-Pierre POUX, Guy AUPETIT, Guillaume TAILLANDIER, Benjamin METIVIER,

Pouvoirs : Laurence CIESLOK a donné pouvoir de décision et de signature à Roger DAGHER

Secrétaire de séance : Roger PORTMANN

Le procès-verbal de la précédente séance a été adopté à l'unanimité

Roger DAGHER, maire a demandé de rajouter à l'ordre du jour : Don de parcelles de terrain, acceptation d'un chèque, CLECT (désignation d'un titulaire et d'un suppléant)

Ordre du Jour :

Démission de conseillers municipaux :

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de M. Daniel FRANCOIS qui souhaite se retirer du conseil municipal pour raisons personnelles. Démission acceptée à l'unanimité.

Puis il donne lecture du courrier de Mme Maryse LALLIER, 2^{ème} adjointe qui souhaite se retirer de sa fonction d'adjointe au 25 Novembre 2021, tout en restant conseillère municipale. Elle aimerait garder les délégations qui lui avaient été attribuées lors de son élection. Accord unanime moins une abstention.

Devant cette dernière démission et après discussion, il a été voté à bulletin secret sur le fait de garder 3 adjoints ou de rester à 2 postes d'adjoints. Lors du dépouillement de ce vote, il en est ressorti 5 voix pour 2 postes – 4 voix pour 3 postes et 3 bulletins « blanc ». Il n'y aura donc plus que 2 adjoints qui seconderont Monsieur Le Maire.

La délégation du CCAS confié à Mme Maryse LALLIER a été transmise à Martine DUPUIS devenue 2^{ème} adjointe (au lieu de 3^{ème} adjointe)

L'indemnité de 2^{ème} adjoint ayant été réglée à Mme Maryse LALLIER jusqu'au 30 Novembre 2021 alors que son mandat s'est terminé au 25 novembre de la même année, il y aurait lieu de lui réclamer la différence des 5 jours. Cela étant, Monsieur Le Maire propose de lui offrir pour les services rendus. Accord unanime moins une abstention. Un certificat administratif sera fait dans ce sens pour le Trésor Public.

Modification du 2^{ème} poste d'adjoint administratif :

Dans sa délibération du 9 février 2021, le conseil municipal avait décidé de créer un poste d'adjoint administratif à 31/35^{ème} h. Devant l'ampleur de la fiche de poste, il a été demandé de modifier les horaires afin de les passer à 34/35^{ème}. Accord unanime.

Décision modificative :

La décision modificative qui était prévue n'a plus lieu d'être et a donc été annulée.

France Relance :

Dans le cadre du plan de relance mis en place par l'Etat, la commune de Bruère Allichamps a monté un dossier pour l'achat et l'installation d'un panneau numérique qui permettrait de donner toutes les informations utiles à la population ainsi qu'à tous ceux qui traverseront Bruère Allichamps. Ce projet entre dans le cadre de France Relance et aurait un coût total de 16 188€ subventionné à hauteur de 98% du HT (13 650€) sans compter la TVA qui est récupérable (2213€). Il restera à charge pour la commune le raccordement électrique. Après présentation des différents devis, le conseil municipal donne un accord unanime et choisit les entreprises IVICOM pour l'achat et la Société R2L Energie d'Eclairer pour la pose.

Acceptation d'un chèque :

Le conseil municipal de Bruère Allichamps accepte à l'unanimité le don d'une valeur de 15.24€ par chèque, de l'EARL ALLICHAMPS.

Tarifs camping-car Park :

Comme chaque année, la société camping-car Park propose de revaloriser les tarifs des emplacements. Après avoir donné les recettes de 2019 = 6563€, 2020 = 9384€ et de 2021 jusqu'au 13 décembre = 14609.50€, M. le Maire propose de ne pas augmenter le prix des emplacements et de le garder à 10€ en basse comme en haute saison. Accord unanime, toutefois, il a été demandé de rendre le terrain plus attractif, plus agréable et plus sécurisé.

Temps de travail, loi des 1607 heures :

Depuis la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 qui prévoit l'abrogation des régimes dérogatoires à la durée légale du travail, il y a lieu de revoir toutes les journées qui auraient pu être données à titre gracieux ou dans le cadre des RTT. Pour la commune de Bruère Allichamps, plus personne n'est à 39h hebdomadaire et aucune journée supplémentaire n'a été octroyée par délibération (journée du maire etc).

Toutefois, le conseil municipal confirme à l'unanimité les jours de fractionnement lors de la prise de congés entre le 1^{er} Novembre et le 30 avril, à savoir 1 jour de congé supplémentaire s'ils prennent de 5 à 7 jours de congé dans cette période et 2 jours supplémentaires s'ils prennent au moins huit jours de congés sur cette même période.

Marché hebdomadaire : droit de place :

Le marché du dimanche matin a vu le jour en Mars 2021. Pour rester dans la légalité, il y a lieu d'instaurer un droit de place et d'accepter le règlement intérieur établi par M. Le Maire. Après délibération, il s'avère que le tarif pour les emplacements sera de 3€ TTC par jour de présence des exposants, encaissable au trimestre échu. Le règlement intérieur a été modifié par l'ensemble du conseil municipal.

Protocole du Marché de Noël du 20 décembre 2021 :

Dans le cadre du COVID 19, une organisation pour vérifier le pass sanitaire aux entrées du marché a été mise en place avec des créneaux horaires pour chaque responsable. Le masque sera obligatoire pour chacun.

Arrêtés de voirie :

A la demande de certains riverains ou Bruérois, il a été proposé de limiter la vitesse à 50km/h, route de Noirlac (à la sortie de Bruère Allichamps), d'installer un panneau STOP en bas de la rue George Sand, à l'angle de la rue du Pont et de prévoir un sens unique, route d'Allichamps (partie basse). Propositions acceptées à l'unanimité.

CLECT (Création et composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées) :

M. le Maire a donné des explications concernant la fiscalité professionnelle unique et par la même occasion la création et composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) demandée par la communauté de communes Cœur de France. Cette commission doit être composée de membres des conseils municipaux des communes membres soit un titulaire et un suppléant.

Titulaire : Roger PORTMANN

Suppléant : Benjamin METIVIER

Don de parcelles :

Un propriétaire souhaiterait offrir à la commune de Bruère Allichamps 3 petites parcelles situées « derrière la Tour » et « chemin de la fosse aux moines ». Ces parcelles n'ont aucun accès sur une voie ou route communale. Le conseil municipal n'accepte donc pas ce don, toutefois il proposera aux propriétaires de les proposer aux riverains de ces 3 parcelles.

Document unique :

Le document unique contient la liste des risques dans le travail. Une commission pour le rédiger a été créée et se compose ainsi : Roger DAGHER, Roger PORTMANN, Guy AUPETIT, Jean-Pierre POUX, Alain BERNARD ou son remplaçant, pour la partie technique, Corinne VINCENT LAJOIE et Marine CLERET au secrétariat. Il devrait débiter au début de l'année 2022.

Plan de Sauvegarde :

C'est aussi un document établi dans le cadre d'une catastrophe. Il est à retravailler et à mettre à jour puisqu'il a déjà été rédigé par le passé. Roger DAGHER et Roger PORTMANN se penchent sur ce document.

Questions diverses :

Il a été évoqué :

- Le stationnement de 2 voitures accidentées, route de Bourges
- La divagation des chèvres appartenant à M. Claude GRANTCOLA
- La visite du bus numérique qui propose une aide administrative avec appui informatique pour les Bruérois.
- La date de la visite retenue serait le 23 mars 2022
- La cérémonie de la présentation des vœux du maire fixée au 7 janvier 2022 est maintenue pour l'instant mais pourrait être annulée selon l'évolution du Covid 19, en début d'année.
- Le départ de Christine POUGET qui fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier 2022, un cadeau de départ lui sera remis lors du repas de fin d'année, tout comme à Viviane LANTUAS qui a donné sa démission au poste d'agent technique (ménage).
- M. le Maire a donné des nouvelles du dossier Scierie Brunet.

Tour de table :

La commission de communication va se réunir le 26 janvier 2022 à 19h afin de mettre au point le bulletin municipal et pourquoi pas, donner de nouvelles idées. Il a été préconiser de donner les N° de téléphone du maire et de ses adjoints en cas de besoin.

Parmi les demandes, il a été cité de créer un inventaire des chemins à remettre en état, des parcelles d'affouages à prévoir, de la situation d'une conseillère souvent absente même si elle donne régulièrement son pouvoir et l'abattage d'un chêne, près de la porcelaine d'Avignon.

Fin de séance à 22h

Prochain conseil municipal le 27 janvier 2022.